



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 04 octobre 2005

**PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD (à partir de la délibération n°2) Mme Marie-Paule DELMAS (représentante de M. HOCQUARD), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Martine BOULET (représentante de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Alain DELLAC (représentant de Marc BODIN), M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, Mme Caroline FRAUDEAU (représentante de M. Claude BANCILHON), M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absent(s) excusé(s)**

Mme Monique LE SAINT pouvoir à M. Jean Paul MASSON

Secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 septembre 2005

Date d'affichage de la convocation : 28 septembre 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

**N° de l'ordre du jour :**

**2005.10.09 Création d'emplois : responsable des marchés publics et responsable de la communication institutionnelle du Grand Parc**

- M. MERTIAN DE MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.

Depuis la création de la communauté de communes du Grand Parc, chaque service gère l'intégralité de ses procédures de marchés publics, de la rédaction des cahiers des charges aux formalités de publicité, jusqu'à la transmission des pièces justificatives nécessaires au règlement des factures pour le comptable public.

La montée en puissance des ~~compétences opérationnelles~~ et leur déploiement effectif a provoqué un accroissement très ~~significatif du nombre de~~ procédures de marché à assumer.

C'est pour ces raisons qu'il vous ~~est proposé de créer~~ un emploi de responsable des marchés publics et des achats qui ~~pourra s'appuyer sur~~ le service conseil en contrats publics et droit des collectivités du Centre Interdépartemental Gestion de la Grande Couronne. Le

niveau de qualification que requiert la technicité de ce poste correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En outre La création puis la mise à jour du site Internet du Grand Parc, soulève la question d'un recrutement d'une personne qui serait en charge de la communication institutionnelle de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal.

Outre l'Internet, le besoin en matière de communication se fait sentir de manière croissante. En effet, les services ou référents de communication des différentes communes demandent très fréquemment des informations en provenance du Grand Parc sur lesquelles communiquer. La charge de travail des services du Grand Parc ne leur permet pas de produire autre chose que des documents légaux (comptes rendus et procès-verbaux).

Le service environnement est parfois dans l'impossibilité de suivre avec autant de disponibilité qu'il le souhaite, la confection des outils de communication (guides, mémos, calendriers) et la gazette environnement.

Il vous est donc proposé de créer un emploi de responsable de la communication institutionnelle du Grand Parc, dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, qui sera directement rattaché au Directeur général des services.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,.

Le Conseil Communautaire,

1. crée deux postes d'attachés territoriaux ;
2. prévoit que ces postes pourront être confiés à un agent non titulaire ;
3. dit que la rémunération des postes d'attachés, s'ils sont pourvus par un agent non titulaire, sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés, soit entre l'indice brut minimal 379 et l'indice brut maximal 985 ;
4. dit que les rémunérations des agents non titulaires seront assorties du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité ;
5. dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012 ;
6. modifie le tableau des effectifs en conséquence, comme suit :

Filière	Cadre d'emplois ou grade	Effectif au 31.12.2004	Impact de la délibération	Effectif suite à la délibération
Administrative	Attachés territoriaux	1	+2	3

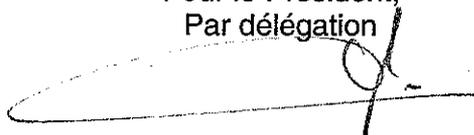
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation



**Pascal GUÉANT**  
Directeur général des services

PPAF 70

12.10.05